



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-98

ASSAINISSEMENT

14 - Signature de la convention relative au marché public de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées Avenue Pascal, Avenue Paillard et Avenue des Charmilles, et du branchement de l'école maternelle située Place du 8 Mai sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 612 MOM 101)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 20 septembre 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Ingrid DE WAZIÈRES - Déléguée titulaire de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 43

CARPF :

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SANTE-BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

CARPF :

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)
Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 2

CARPF :

Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

ASSAINISSEMENT

14 - Signature de la convention relative au marché public de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées Avenue Pascal, Avenue Paillard et Avenue des Charmilles, et du branchement de l'école maternelle située Place du 8 Mai sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 612 MOM 101)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent dossier concerne les conditions d'exécution des fournitures et des travaux nécessaires à la réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées des avenues Bocquet, Paillard et de la Place du 8 mai 1945 sur la commune de LE THILLAY.

Les réseaux existants avenues Paillard et Bocquet sont dans un état très dégradé, avec de nombreuses fissures, décalages et casses, ainsi que le branchement de l'école maternelle de la Place du 8 mai 1945 en diamètre 100 millimètres.

Ces canalisations en amiante ciment seront déposées et remplacées par des canalisations en grès vernissé, respectivement sur 270 mètres linéaires de diamètre 200 millimètres à une profondeur moyenne de 1,75 mètre à partir du regard du carrefour de l'avenue Dellerose et sur 35 mètres devant les places de parking de la Place du 8 mai 1945 à une profondeur moyenne de 1,20 mètre, ainsi que la reprise de tous les branchements et créations des boîtes de raccordement en domaine public (32 unités).

Le coût des travaux est estimé à 350 000 € HT, y compris dépenses connexes.

Les crédits sont prévus au budget annexe assainissement relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 4581, article 458156.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Christine PASSENAUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention n° 2018-05-13,

Considérant le projet de réhabilitation de collecteurs communaux d'eaux usées sur l'Avenue Paillard, l'Avenue Bocquet et le branchement de l'école maternelle de la Place du 8 Mai 1945 à LE THILLAY,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention relative à la réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées sur l'Avenue Paillard, l'Avenue Bocquet et le branchement de l'école maternelle de la Place du 8 Mai 1945, (Opération n° 612 MOM 101) avec la commune de LE THILLAY,

ASSAINISSEMENT

14 - Signature de la convention relative au marché public de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées Avenue Pascal, Avenue Paillard et Avenue des Charmilles, et du branchement de l'école maternelle située Place du 8 Mai sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 612 MOM 101)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée n° 2018-05-13 avec la commune de LE THILLAY, relative à la réhabilitation de collecteurs communaux d'eaux usées sur l'Avenue Paillard, l'Avenue Bocquet et le branchement de l'école maternelle de la Place du 8 Mai 1945,**
- 2- Prend acte que le montant global des travaux est de 350 000 € HT,**
- 3- Prend acte que les crédits sont prévus au budget annexe assainissement relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 4581, article 458156,**
- 4- Et autorise le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes relatifs à cette convention.**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 26 septembre 2018

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : *29.10.18*
Affichée le : *29.10.18*
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-200049310-20180926-2018-98-DE Date de télétransmission : 29/10/2018 Date de réception préfecture : 29/10/2018
--

